

SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 16 mars 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 33

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Véronique BOURNÉ, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER, Patricia NOGUET, pouvoir à David MULLER, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D032_240323

**ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATION**

Le comptable public ayant épuisé toutes les procédures de recouvrement, il est demandé au Conseil, sur proposition de son Bureau, réuni en Commission des Finances le 10 mars 2023, de bien vouloir autoriser l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants, pour un montant total de 4 709,66 €.

Exercice	N°Titre	Montant	Motifs
2016	253-254	1 809,44 €	Restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite Poursuites sans effet-combinaison infructueuse d'actes
2017	191-514-950-964- 1351-1361-1531- 1544-1700-1543- 1887-1897-1906	721,92 €	
2018	385-536-1255-1276- 1277-1604-1734- 1740-2071-2247- 2258-2279	670,30 €	
2019	102-149-227-708- 766-1072-1095- 1109-1376-1497- 2050-2114	621,45 €	
2020	44-68-142-191-195- 2230-2350-2422- 2516-2564	886,55 €	

Cette dépense sera imputée sur les crédits votés lors du budget primitif 2023 à l'article 6541.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE l'admission en non-valeur des titres de recettes visés dans l'état proposé par Madame la Trésorière Principale, pour un montant total de 4 709,66 € (quatre mille sept cent neuf euros et soixante-six centimes) portant sur les exercices 2016 à 2020.

DECIDE que ce montant sera imputé sur les crédits votés lors du budget primitif 2023, article 6541.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 06/04/2023



ID : 014-241400415-20230324-D032_240323-DE

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président